

Apprentissage

Les aides financières aux apprentis



Vous avez choisi l'apprentissage : vous avez fait le bon choix !

Avec votre statut, vous pouvez bénéficier de nombreuses aides financières, prévues par les différents acteurs de l'apprentissage. Ces aides sont variées et cumulables dans la plupart des cas.

01 Aides des OPCO

Frais annexes à inscrire impérativement dans la convention de formation :

- Restauration : 3€ par repas pris à la restauration scolaire ;
- Hébergement : 6€ par nuitée sous condition d'éligibilité de l'organisme gestionnaire du logement ;
- Premier Équipement Pédagogique fourni directement par l'établissement : 500 €.



02 Aides régionales

Aides demandées via la carte Génération HDF. Il est donc impératif de la créer. Pour plus d'informations et obtenir votre carte, rendez-vous sur : <https://generation.hautsdefrance.fr/>

Liste des principales aides (octroyées sous conditions) :

- Restauration : 100€ par an et bénéficie des mêmes tarifs que les lycéens à la restauration scolaire ;
- Hébergement : 80€ par an ;
- Transport : 0 à 200€ en fonction de la distance domicile/lieu de formation ;
- Premier équipement : 200€ pour les "primo-entrant" ;
- Fonds de solidarité des apprentis (FSA) ;
- Dispositif de reprise des apprentis : <https://guide-aides.hautsdefrance.fr/aide624>
- Aide au permis de conduire, sous conditions détaillées : <https://www.hautsdefrance.fr/permis-de-conduire-aide-2/>

03 Aide au permis de conduire financée par l'État

Une aide d'une valeur de 500€. Rapprochez vous du secrétariat de votre établissement pour constituer votre dossier et connaître les conditions.



04 Aides d'Action Logement

Se rapprocher du site internet : <https://www.actionlogement.fr/l-aide-mobili-jeune>
L'aide MOBILI-JEUNE n'est pas la seule prestation proposée par Action Logement. Pour en savoir plus : <https://www.actionlogement.fr/>

05 Mobilité nationale et internationale

Les différents acteurs de l'apprentissage se mobilisent pour accompagner à la mobilité nationale et internationale. Ainsi, le CFA, le lycée, la Région et l'État ont tous mis en place des dispositifs d'aides financières relatives à la mobilité.

06 Aides du CFA académique d'Amiens

Financement de projets éducatifs variés avec les établissements de formation.

Bon à savoir

Certaines branches professionnelles prévoient des aides spécifiques pour les salariés. Pensez à vous rapprocher de votre employeur pour les connaître.

Le secrétariat de votre établissement de formation est disponible pour vous transmettre des informations complémentaires et/ou apporter son concours dans l'obtention des aides.

Pour tout savoir sur l'apprentissage



Acteur
du réseau



mon
Avenir pro
hautnormandie

cfa-ac-amiens.fr